



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA SOMME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Installations classées pour la protection de l'environnement

#### Commune de NIBAS

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2019, il sera procédé du 13 mai 2019 au 13 juin 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la S.A. DECAYEUX STI, dont le siège social est situé 11 rue de la Place, annexe de Saucourt à NIBAS (80390), en vue d'exploiter un atelier de galvanoplastie, parcelles cadastrées section C n°63, 64, 65, 68, 69, 98, 135, 138, 139, 147, partie 149, 151, 166, 167, 168, 169, 170, 199 et 200 sur le territoire de la commune de NIBAS annexe de Saucourt. Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de NIBAS ainsi que dans les communes de FEUQUIERES-EN-VIMEU et VALINES, incluses dans son rayon d'affichage, et sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr> (politiques publiques environnement/ installations classées pour la protection de l'environnement/enquêtes publiques).

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, réalisées dans les conditions prévues par les articles R 122-1 à R 122-16 du code de l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de NIBAS afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique 51 rue de la République à AMIENS aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique, ainsi qu'en sous-préfecture d'Abbeville, Montdidier et Péronne, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Jean-Pierre LIGNIER, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera :

lundi 13 mai 2019 de 9h00 à 12h00, samedi 25 mai 2019 de 9h00 à 12h00, mardi 4 juin 2019 de 9h00 à 12h00, jeudi 13 juin 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de NIBAS, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur et seront annexées au dit registre. Elles peuvent être également formulées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr) (en précisant dans l'objet du message, l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr>/ installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public – courriels) dans les meilleurs délais. Les observations, devant être dorénavant publiées sans délai sur le site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Par ailleurs toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles- Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique), à la mairie de NIBAS ou les consulter sur le site Internet de la préfecture.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté de la préfète de la Somme.

Amiens, le 16 avril 2019

Pour la préfète et par délégation,  
La Cheffe du service de coordination des politiques  
interministérielles

  
Isabelle HERARD